

Conseil d'Administration du CCAS de l'Île d'Yeu

Du Lundi 12 Octobre 2015 à 14h00

Le douze Octobre deux mil quinze, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

Présents : Mmes Anne-Claude CABILIC, Mireille BOUTET, Brigitte JARNY, Alice MARTIN, Isabelle VIAUD, Claudette FRADET, Claudie GROISARD, Michelle JARNY, Camille TARAUD et Maguy DIMIER, M. Jean-Paul ROUX

Absents excusés : M. Bruno NOURY et Jean-François LEGEAY

Procuration : M. Jean-François LEGEAY à Mme Alice MARTIN

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 Septembre 2015.

CCAS

1. Contrat Local de Santé

Candidatures au Comité de pilotage : M. Jean-François LEGEAY et Jean-Paul ROUX.

2. Renouvellement de l'agrément du Conseil Départemental pour le Chantier Collectif

La Vice-Présidente expose, qu'en vertu de la loi n° 88-1088 du 1^{er} Décembre 1988 relative au RMI et la loi n° 92-722 du 29 Juillet 1992, le Conseil Départemental, dans le cadre de son Programme Départemental d'Insertion, délivre des agréments reconnaissant la capacité à mettre en œuvre des actions d'insertion auprès des bénéficiaires du RSA Socle en contrat CDDI.

Compte tenu que l'agrément a été donné pour une durée d'un an, il est nécessaire d'en demander le renouvellement pour l'année 2016.

Le Conseil d'Administration, étant donné l'importance de cette action de réinsertion, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter le renouvellement de l'agrément du Conseil Départemental pour mettre en œuvre une action d'insertion auprès de bénéficiaires du RSA Socle en contrat CDDI, pour une capacité de quatre personnes plus deux places pour un public hors dispositif RSA (Jeunes, TH, DELD),

Dit que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget primitif 2016 du CCAS et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

3. **Maintien de salaire pour les salariés du Chantier Collectif**

La Vice-Présidente expose qu'actuellement, les salariés du Chantier Collectif n'ont pas de maintien de salaire en cas d'arrêt maladie ; ils perçoivent des indemnités journalière de la Sécurité Sociale, après trois jours de carence.

Il serait envisageable de se calquer sur le traitement des agents auxiliaires, à savoir :

- avant 4 mois de contrat : congé sans traitement,
- après 4 mois de contrat 1 mois plein traitement (100 %), 1 mois à demi-traitement (50 %).

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette proposition de traitement calqué sur celui des agents auxiliaires, de l'appliquer à compter du 1^{er} Janvier 2016 et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

4. **Dates des prochaines commissions**

Voir tableau ci-joint.

MULTI ACCUEIL

5. **Demande de disponibilité**

Mme Bénédicte VAIRE demande une disponibilité pour convenances personnelles (pour info).

LES CHENES VERTS

6. **DM – Augmentation de crédit – Remboursement de salaires**

Lors d'arrêts de travail, la CNP et la CPAM (selon le statut) remboursent une partie des salaires. Ces remboursements nous permettent de recruter du personnel de remplacement ou de financer des heures complémentaires aux agents recrutés à temps non complet.

Les prestations liées aux activités annexes génèrent un excédent qui permet de régler les prestations de blanchissage réalisées par l'entreprise extérieure.

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la nécessité de prévoir ces augmentations de crédits afin de passer les prochaines écritures sur l'exercice 2015 et propose d'autoriser la décision modificative du budget « EHPAD LES CHENES VERTS » comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	Compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	HEB	31 500.00€			
Autres produits d'activités annexes (hôpital)	70881	HEB	11 000.00€			
Autres produits d'activités annexes (calypso)	70882	HEB	3 500.00€			
Autres produits d'activités annexes (portage repas CCAS)	70883	HEB	2 000.00€			
Autres produits divers de gestion courante	7588	HEB	2 000.00€			

Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	DEP	9 000.00€			
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	6429	DEP	12 000.00€			
Prestation de blanchissage à l'extérieur				62813	HEB	17 000.00€
Rémunération principale (Personnel de Remplacement)				64151	HEB	33 000.00€
Rémunération principale (Personnel de Remplacement)				64151	DEP	21 000.00€
Section d'exploitation			71 000.00€			71 000.00€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative du budget « EHPAD LES CHENES VERTS » comme indiquée dans le tableau ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

CALYPSO

7. DM – Augmentation de crédit – Immobilisations corporelles

La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration de la demande de Mr CENAC, Percepteur, sur la nécessité de régulariser l'amortissement de deux biens de l'inventaire. En effet, sur l'exercice 2013, le Trésor Public avait rejeté les écritures, faute de crédits disponibles. Une différence ressort entre la réalité comptable (balance) et l'état de l'actif qu'il faut régulariser. Afin d'effectuer cette modification, il est nécessaire d'augmenter le budget en dépenses et en recettes, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Intitulés des comptes	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Section	Montant (€)	Compte	Section	Montant (€)
Produits de la tarification à la charge de l'utilisateur				73531	HEB	352.79 €
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	68112	HEB	352.79 €			
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT			352.79 €			352.79 €
Amortissements des installations à caractère spécifique				28153	HEB	352.79 €
Immobilisations des installations à caractère spécifique	2153	HEB	352.79 €			
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT			352.79 €			352.79 €

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter le budget en dépenses et en recettes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

8. DM - Augmentation de crédit – Remboursement de salaires

Lors d'arrêts de travail, la CNP et la CPAM (selon le statut) remboursent une partie des salaires. Ces remboursements nous permettent de recruter du personnel de remplacement ou de financer des heures complémentaires aux agents recrutés à temps non complet.

Afin d'honorer les dépenses alimentaires de fin d'année, il est nécessaire de comptabiliser les augmentations prévues en recettes d'hébergement et en produits annexes.

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la nécessité de prévoir ces augmentations de crédits afin de passer les prochaines écritures sur l'exercice 2015 et propose d'autoriser la décision modificative du budget « EHPAD CALYPSO » comme indiquée dans le tableau ci-dessous :

Intitulés des comptes	Augmentation des Recettes			Augmentation des Dépenses		
	compte	Section	Montant	Compte	Section	Montant
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	HEB	10 000,00€			
Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6419	DEP	4 000,00€			
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	6429	DEP	500,00€			
Remboursements sur rémunérations du personnel médical	6429	SOINS	2 300,00€			
Part afférente à l'hébergement (résidents)	73531	HEB	7 800,00€			
Participation forfaitaire des usagers	70822	HEB	3 000,00€			
Autres produits d'activités annexes	70882	HEB	1 000,00€			
Alimentation				6063	HEB	3 300,00€
Rémunération principale				64151	HEB	18 500,00€
Rémunération principale				64151	DEP	4 500,00€
Rémunération principale				64151	SOINS	2 300,00€
Section d'exploitation			28 600,00€			28 600,00€

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser la décision modificative du budget « EHPAD CALYPSO » comme indiquée dans le tableau ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

QUESTIONS DIVERSES

9. Prochain CA

Le prochain CA ordinaire est prévu le **lundi 12 Novembre 2015** à 14h00 (et non le 9 comme initialement prévu). Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 15h10